

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT
MRC MONTCALM

RÈGLEMENT # 653-2021 **Modifiant le règlement 651-2020 concernant le budget et la taxation de l'exercice fiscal 2021**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Esprit désire suspendre et fixer à 0 % le taux d'intérêt sur tous les arrérages (taxes et autres) à partir du 29 mars 2021;

ATTENTU QUE la municipalité de Saint-Esprit ne peut abroger un règlement que par l'adoption d'un autre règlement en ce sens;

EN CONSÉQUENCE le conseil de la Municipalité de Saint-Esprit ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2

L'article 17 – Taux d'intérêt du Règlement 651-2020 concernant le budget et la taxation de l'exercice fiscal 2020, adopté le 16 décembre 2020 est par la présente remplacé par le suivant et ce lira comme suit :

ARTICLE 17 – TAUX D'INTÉRÊT

Qu'un taux d'intérêt, pour les arrérages de taxes lors de l'exercice financier 2021, de douze (12 %) pour cent l'an soit imposé à compter du moment où ils deviennent exigibles et est applicable à toutes les taxes, tarifs et autres créances dues à la municipalité à partir de l'expiration du délai où ils devaient être payés, applicable jusqu'au 28 mars 2021.

Qu'à partir du 29 mars 2021, la municipalité de Saint-Esprit désire mettre à 0 % le taux d'intérêt sur tous les arrérages (taxes et autres) et ce, jusqu'au 3^e versement de taxes du 29 septembre 2021 ;

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible (art.252, 3^e al. LFM). De ce fait, après le 3^e versement de taxes, les versements non acquittés dans le délai prescrit porteront intérêts. Chaque versement portera intérêt distinctement, s'il n'est pas acquitté dans les délais de l'échéancier prévu à cette fin.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Michel Brisson
Maire

Caroline Aubertin
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Avis de motion et dépôt : 1^{er} février 2021

Adoption :

Avis public de promulgation :

PROJET